Le Tour de Ville

www.couvron.fr



Le local vient à vous

Marché Artisanal





Résultats des sondages
P.14

Un conseil de jeunes
P.16

Bulletin d'information de la commune de Couvron-et-Aumencourt
N°70 - Octobre 2021

Infos pratiques

Mairie
Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 8h30-12h / 13h30-15h
Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h / 14h-16h

Les élus reçoivent du lundi au vendredi de 11h à 12h
et sur rendez-vous en dehors de ces créneaux

Retrouvez toutes les informations pratiques de votre commune sur notre site web
www.couvron.fr
ou sur la page Facebook
facebook.com/mairie.couvron

Pour joindre votre mairie : 03.23.20.90.88
mairie@couvron.fr

Sommaire

Edito	P. 3
Vos commerces et artisans	P. 4
Marché artisanal	P. 6
Les finances communales	P. 7
Prochains Travaux	P. 11
Etat Civil	P. 12
Les nouveaux arrivants	P. 13
Le guide du bien vivre ensemble	P. 14
Les agents communaux	P. 17
Les actions du CCAS	P. 18
Un conseil de jeunes	P. 19
Elections 2021	P. 20
Café Multi-Services	P. 21
Vidéo-protection	P. 22
Retour en images sur 2020-2021	P. 23
Les actus des associations	P. 29
Les reconnaissez-vous ?	P. 32

Bulletin d'information de la Commune de Couvron-et-Aumencourt.
Tirage : 450 exemplaires.
Conception : Commune de Couvron-et-Aumencourt. Impression : Alliance Partenaires Graphiques.
Ont participé à ce numéro : Grégory Coignoux, Dominique Leblond, Patrick Le Rézio, Sophie Martin, Sophie Menus, Annick Ohlert, Olivier Pawlicki, Carole Ribeiro, Benoît Roger.
Crédits photos : Commune de Couvron-et-Aumencourt, Foyer Culturel, Patrick Le Rézio

Edito

Chers Coveronnais,
Chères Covéronnaises,
Chers amis,

Il y a un an, dans le dernier tour de ville, j'abordais déjà la crise du « Covid 19 » et ses conséquences sanitaires sur notre quotidien. Depuis, la vie locale a repris mais toujours avec une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. En effet, le virus reste très actif, pire sa mutation le rend de plus en plus dangereux à tel point que des re-confinements s'opèrent un peu partout dans le monde.

En mars dernier, la Communauté de communes du Pays de Serre, avec l'appui du sénateur Pierre-Jean Verzelen, a ouvert un centre de vaccination à Marle et privilégié des créneaux horaires pour ses habitants. Même si aujourd'hui la prise de rendez-vous se fait via doctolib, des créneaux vous restent dédiés. N'hésitez pas à appeler le centre de vaccination au 06.38.26.58.52 ou de prendre directement contact avec moi.

Comme je vous le disais, votre vie, notre vie, la vie locale ont été mises entre parenthèses pendant une longue année. Aujourd'hui, malgré les incertitudes, nous avons besoin de nous projeter dans l'avenir, de redynamiser notre commune, de l'inscrire dans de nouveaux projets.

Depuis cet été, nous avons organisé la fête communale, les festivités du 14 juillet et la brocante en lien avec le foyer culturel. Le succès de ses manifestations prouve à quel point nous avions besoin de nous retrouver, de sortir et de s'amuser.

Les années 2021-2022 sont riches en projet. Pour la fin de l'année, la Rue des Bois aura fait peau neuve après l'enfouissement de ses réseaux et la réfection des trottoirs et de la chaussée. De même, une nouvelle aire de jeux renforcera l'attractivité de la zone de loisirs au tennis. Enfin, le patrimoine communal sera mis en valeur avec l'illumination de l'église.

Pour l'année prochaine, suite à vos retours positifs, la commune s'équipera de caméras de vidéoprotection. Le déploiement commencera dès l'octroi des subventions. Nous aurons également à cœur de mener à bien l'opération « 1000 cafés » avec la réouverture d'un commerce multi services. Un bureau d'étude a été retenu pour formaliser cette réhabilitation et suivre le marché de travaux. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

Depuis le début de l'année, tous les foyers de la commune, hors collectifs, ont été doté d'un bac jaune pour les déchets sélectifs. Dès la rentrée, le geste de tri sera enfin simplifié puisque tous les plastiques pourront être recyclés. Vous pourrez mettre dans votre bac vos pots de yaourt, les emballages et films plastiques, les barquettes ... tous ces déchets qui feront « maigrir » vos poubelles noires. Une large communication sur ces nouveaux gestes de tri sera menée par la Communauté de Communes du Pays de Serre en lien avec Valor'Aisne.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce Tour de ville.

Prenez bien soin de vous.

Bien à vous
Le Maire,
Carole RIBEIRO



Vos commerces et artisans

Auto-école

Couvron Auto-école
7 ter rue du Colonel Chépy
03.23.22.77.97/06.80.23.83.05
legros.yannick@wanadoo.fr
Cours de Code : mardi 17h à 19h - mercredi 13h à 15h - jeudi 14h à 17h - samedi 13h à 15h

Boulangerie Pâtisserie

Maison Quenelle
1 rue de Fourdrain 03.23.21.13.01
Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de 6h45 à 12h30 et de 16h45 à 19h
Samedi de 7h30 à 12h30 et de 16h45 à 19h
Dimanche de 7h30 à 12h30

Coiffeur

L'Authentique
7 rue du Colonel Chépy
03.23.25.74.30
https://www.lauthentique02270.fr
Le lundi de 13h à 18h
Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Fermeture le Jeudi - D'autres créneaux peuvent être proposés, uniquement sur rendez-vous.

Bâtiment et électricité

SARL PAWLAK
Maçonnerie générale et électricité
31 bis rue du Colonel Chépy
03.23.25.76.09

HUGRENO'V
Artisan Plaquiste
Hugues Fauconnier
2 Rue du Château
07.69.05.97.62
hugrenov@outlook.fr

Espaces Verts



l'AS du Vert Paysagiste
Gautier POINDRONT
3 Rue du Mail
06.38.68.76.70 ou 03.23.79.40.41
lasduvert@gmail.com

Garden's Robot
Installation de robot de tonte
Florian CILLIER
19 place Quartier Mangin
06.07.14.40.26
gardensrobot@orange.fr



Désinsectisation



l'AS des nuisibles
Gautier POINDRONT
3 Rue du Mail
03.23.79.40.41 ou 06.38.68.76.70
lasdesnuisibles@gmail.com

Textile

N'Retouches
Nadia Rabelle
4 rue James Smales
06.32.25.28.87
Du mardi au samedi 9h-12h/14h-18h

Life is like a rainbow
Flocage textile, personnalisation d'objets, gravures sur verre, stickers
1 bis Rue Jean Richepin
Résidence Blois
Facebook : @lifeislikearainbow



Traiteur

LES PETITS DELICES
Gâteaux, Mignardises, Cake design et pièces montées

Morgane Varoqueaux
www.lespetitsdelices.com
lespetitsdelices02@gmail.com
06.65.19.63.85
Facebook : Les petits délices par morgane varoqueaux
Prise de commande 1 semaine avant minimum. Possibilité de réserver les buches de noël et galette des rois. Tarifs sur demande.





LE FUMOIR
Fumage artisanal de poissons, viandes et fromages
Antoine Varoqueaux 06.65.19.99.57
lefumoir02@gmail.com
Viandes et poissons préparés dans le respect de la tradition : salés au sel sec parfumé avec plusieurs plantes aromatiques, puis fumés à la sciure de hêtre. Poissons fumés désarêtés et filetés à la main artisanalement. Fromages sélectionnées parmi des produits d'appellation protégée et contrôlé.
Prise de commande 1 semaine avant minimum. Possibilité de réserver pour les fêtes de fin d'année à partir du 1er novembre. Tarifs sur demande.



Automobile

DS MECA SERVICES
Sébastien DATICHY
1 rue de Vivaise
07.69.86.68.44
dsmecaservices@gmail.com







Marché artisanal



Tous les mardis de 15h30 à 19h30, rendez-vous sur le parking de la mairie (devant les ateliers municipaux) pour découvrir les produits proposés par les commerçants présents.

Entre les fruits et légumes de M. Levert, les fromages de la chèvrerie Martin et les plats à emporter du traiteur Gauthier, vous y trouverez forcément votre bonheur.



Retrouvez les aussi sur Facebook

Direct Producteur Tergnier
@traiteurgauthier
@lachevreriedemartin

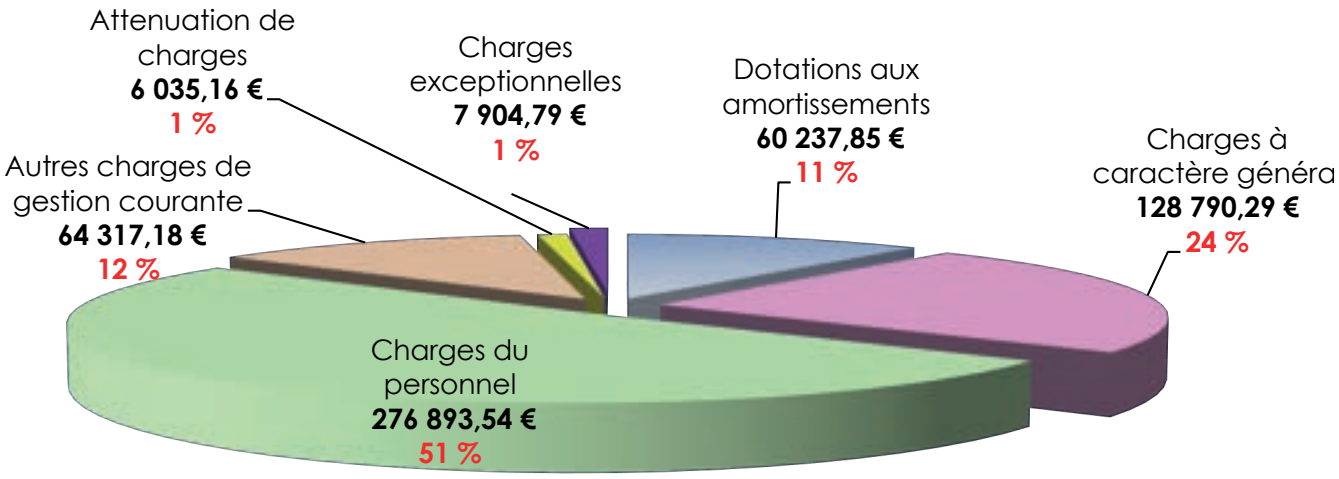
La chèvrerie de Martin
PRODUITS FERMIERS
FROMAGES DE CHEVRES
Stéphane Marchandise
02800 TRAVECY - 06 68 45 99 36





Les finances communales

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 544 178,81 €

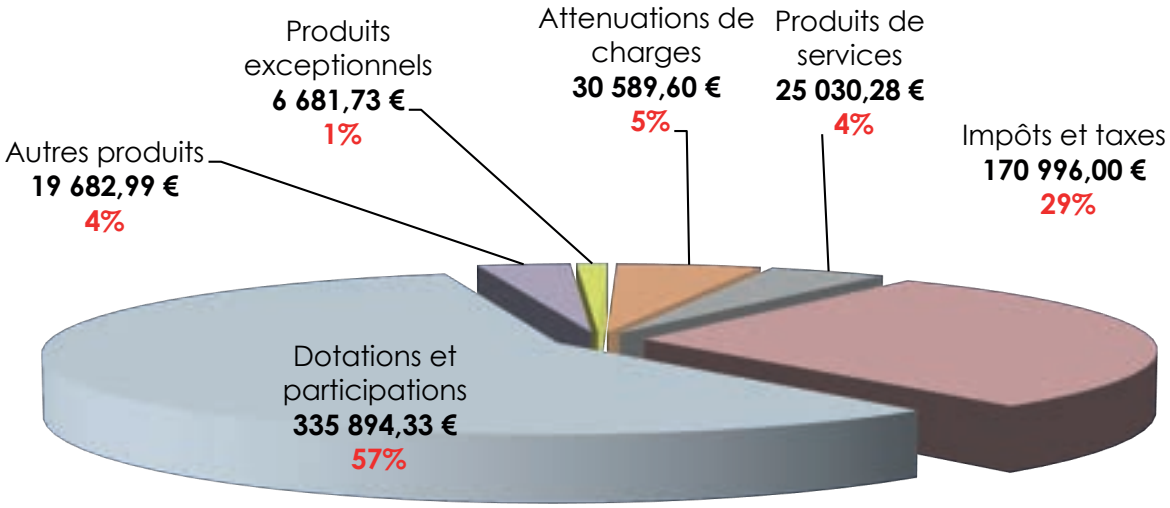


Cotisation Service de Secours et Incendie : **27 540,21 €**

Bourses scolaires communales : **7 300,00 €**

Electricité (dont éclairage public) gaz : **31 220,56 €**
Entretien des réseaux : **18 669,07 €**
Primes 'assurance : **9 103,72 €**
Fêtes et cérémonies : **5 557,53 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 588 874,93 €



Dotation générale de fonctionnement : **277 395,00 €**
Dotation de solidarité rurale : **7 564,00 €**
Participation scolaire de Remies : **13 558,80 €**

Contributions directes : **151 969,00 €**

Remboursement de rémunération : **30 589,60**

Facturation services périscolaires : **10 597,50 €**
Participation Agence Postale : **9 439,10 €**

Revenus des immeubles : **19 657,07 €**

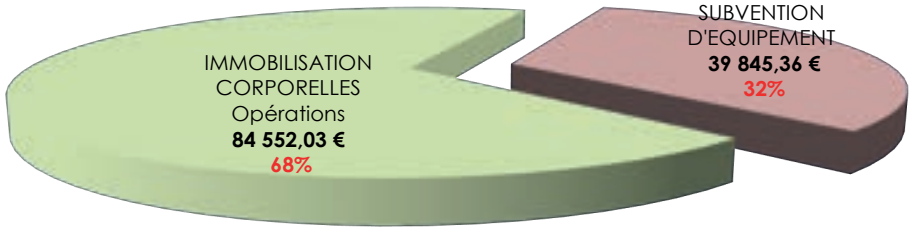
Remboursement assurance + dons : **6 681,73 €**

Fonctionnement : solde excédentaire de 44 696,12 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

124 397,39 €



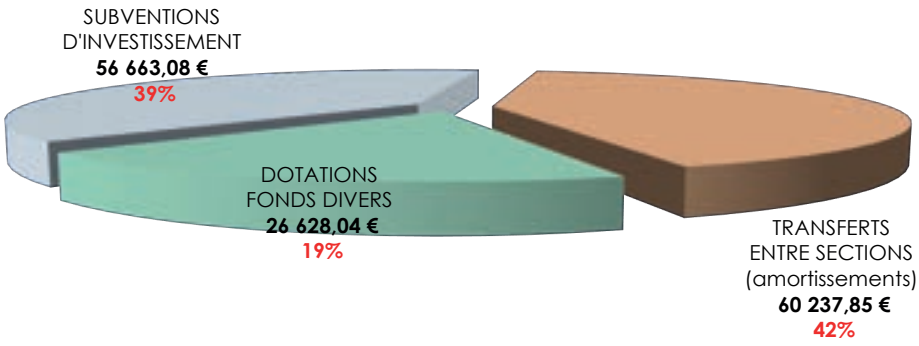


- ☞ Dernière tranche parcours santé : **25 681,20 €**
- ☞Mise en sécurité électrique de l'église : **4 113,00 €**
- ☞ Réfection de la Rue de l'Eglise et du cheminement piéton : **50 509,40 €**
- ☞ Subvention d'équipement USEDA : **38 845,36 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

143 528,97 €





- ☞ Amortissements : **60 237,85 €**
- ☞F.C.T.V.A : **23 493,00 €**
- ☞Taxe d'aménagement : **23 493,00 €**
- ☞Subventions Département APV-API : **19 445,88 €**
- ☞ Subventions ETAT (DETR-DSIL) : **37 217,20 €**

Investissement : solde excédentaire de 19 131.58 €













LE BUDGET EAU

Section d'investissement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2020	RESULTAT 2019	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	180 971,00	180 971,00			
Réalisées	20 303,66	21 978,29	**-1 674,63**	111 764,03	**110 089,40**

☞ Les recettes d'investissements se composent des amortissements et de la subvention de 7 548,32 € (50%) pour la réalisation d'un forage Ferme d'Aumencourt. Ainsi, la couverture incendie est désormais totale sur le territoire urbanisé de la commune.

☞ Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de forage pour 14 335,40 €, au remplacement de 2 branchements plomb pour 2 172,00€, au remboursement du capital des emprunts et aux amortissements de subventions.

Section de fonctionnement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2020	RESULTAT 2019	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	60 807,00	60 807,00			
Réalisées	22 049,48	14 502,71	**7 546,77**	42 605,67	**50 152,44**

☞ La redevance eau est la principale recette de fonctionnement pour 19 456,60 €.

☞ La maintenance des poteaux incendie, le remboursement des intérêts d'emprunt et la couverture des amortissements de la section d'investissement représentent les dépenses de fonctionnement.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Section d'investissement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2020	RESULTAT 2019	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	259 798,00	259 798,00			
Réalisées	42 395,78	98 415,03	**-56 019,25**	**-67 886,91**	**-123 906,16**

☞ Les travaux liés à la construction de la nouvelle station d'épuration, le démantèlement de la lagune militaire et communale sont maintenant terminés. L'attente des soldes de subvention fait ressortir un solde négatif en investissement. Un bilan financier sera fait ultérieurement.

Section de fonctionnement	RECETTES	DÉPENSES	RESULTAT 2020	RESULTAT 2019	RESULTAT DE CLOTURE
Prévues au budget	62 900,00	62 900,00			
Réalisées	62 751,21	36357,61	**26 393,60**	0,00	**26 393,60**

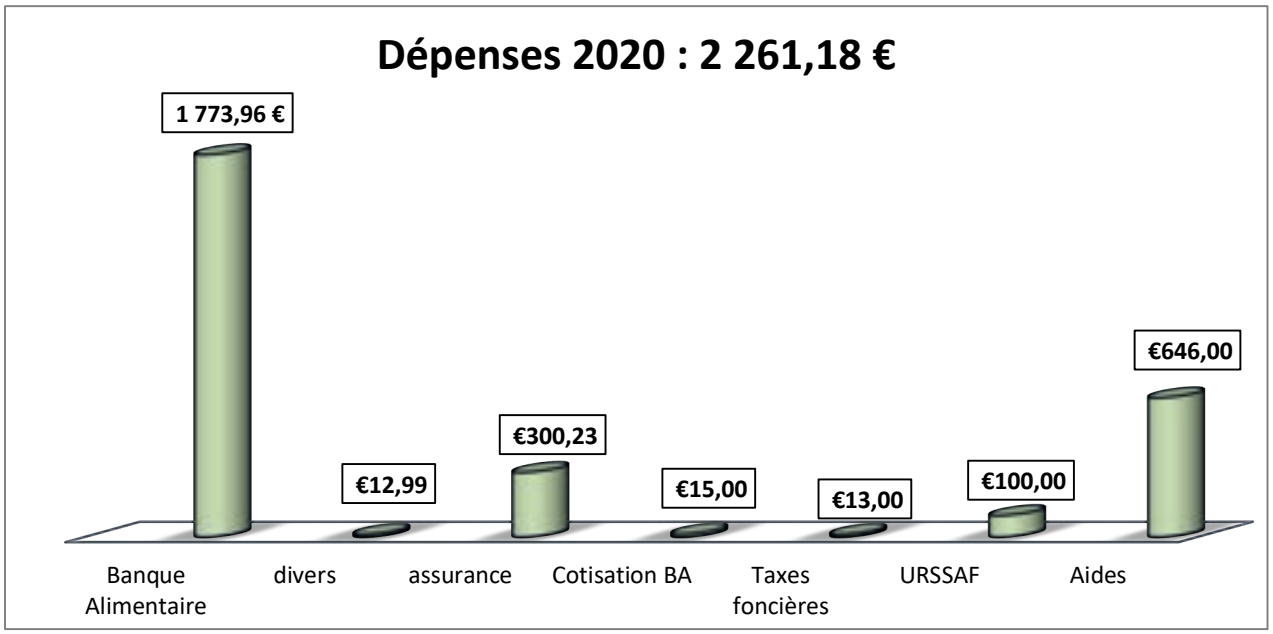
☞ La principale recette de fonctionnement est la redevance assainissement pour 44 951,63€

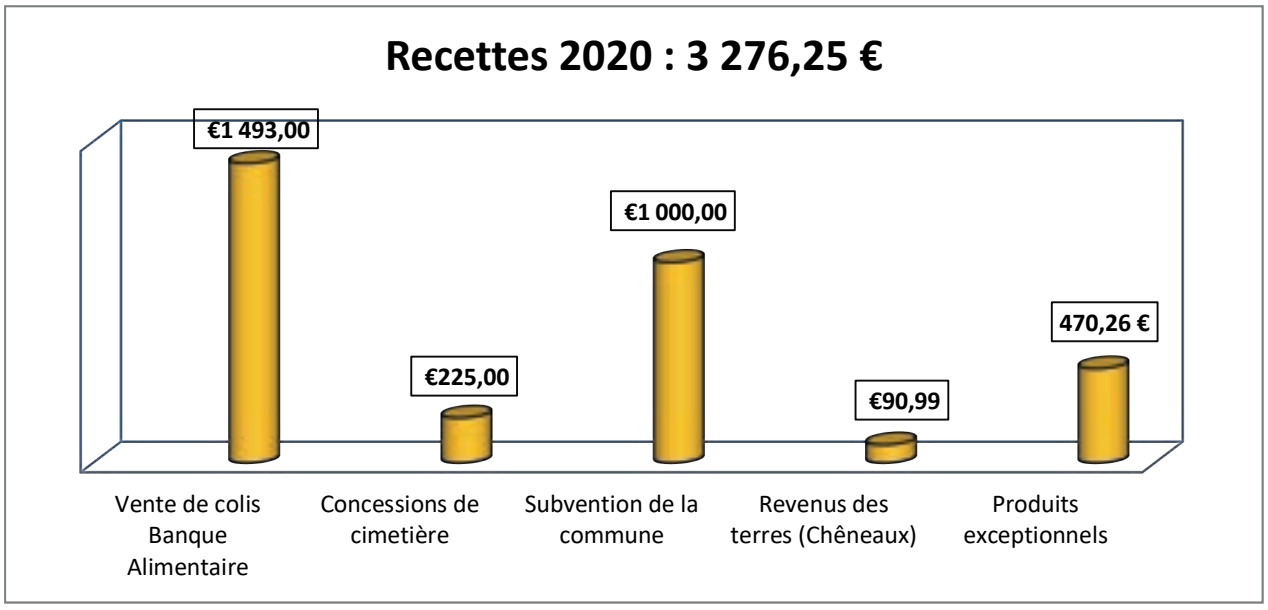
☞ Les dépenses de fonctionnement sont d'une part le remboursement des intérêts d'emprunt et d'autre part la couverture des amortissements de la section d'investissement.

LE BUDGET DES LOCAUX COMMERCIAUX

C'est un budget annexe dont les revenus couvrent le remboursement de l'emprunt contracté en 2014 à l'occasion des travaux d'aménagement (auto-école + cellule actuellement inoccupée) ainsi que l'accessibilité (rampe d'accès pour les 3 commerces)

LE BUDGET DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)





⇨ **<u>SOLDE 2020</u>** : **418,07** - Après reprise des excédents antérieurs : **3 166,76**

Prochains Travaux

RUE DES BOIS

● Enfouissement des réseaux :

L'entreprise GEPELEC est d'ores et déjà intervenue pour les travaux d'enfouissement des réseaux. Orange doit maintenant raccorder leur réseau avant de procéder à la dépose des poteaux actuels et la pose des nouveaux luminaires LED.

● Branchements gaz :

L'ensemble de la commune est alimenté par le gaz de ville. Une campagne a été menée afin de favoriser le raccordement des habitations non raccordées.

● Changement des compteurs plombs :

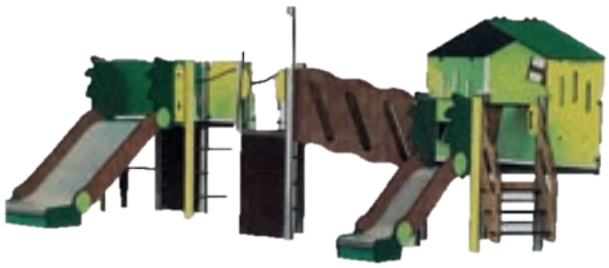
La commune profitera des travaux de voirie pour remplacer les branchements plomb. Une dizaine d'habitation est concernée.

● Travaux de voirie :

La rue des Bois fait « peau neuve », trottoirs et chaussée seront totalement réfectionnés. Suite à la consultation, l'entreprise EUROVIA est retenue et interviendra courant octobre 2021.

AIRE DE JEUX

Après la création d'un city stade, d'un terrain de boule, d'un parc fitness, d'un parcours santé et d'un espace ping-pong, le conseil municipal a décidé de compléter l'offre de loisirs avec la réalisation d'une nouvelle aire de jeux. Dédiée pour les plus petits, elle sera sécurisée par la mise en œuvre d'un sol souple et totalement clôturée. Cette nouvelle opération est subventionnée par l'Etat au titre de la DETR et par le Département au titre de l'API à hauteur de 40 %.









Etat-civil 2019-2020

Naissances

Le 7 janvier 2021 est né à Reims : **Mathis DARRET**, fils de DARRET Kévin et d'ALLIAUME Julie, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 2, rue du Mail.

Le 26 janvier 2021 est né à Laon : **Ismaël LECAS**, fils de LECAS Benjamin et de BOUAÏTA Zahra, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 13bis, rue de Fourdrain.

Le 19 mai 2021 est née à Saint-Quentin : **Ainsley STEPHAN**, fille de M. STEPHAN Andy et Mme DESCAMPS Kassandra, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 15 Petite Rue de Crépy.

Le 10 juin 2021 est né à Laon : **Mylan ROUSSEAU**, fils de M. et Mme ROUSSEAU Jérôme, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 5, rue du Colonel Chépy.

Le 16 juin 2021 est née à Laon : **Lou BONTEMPS**, fille de M. BONTEMPS Philippe et Mme DUPONT Marie, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 5, rue Jean Mermoz.

Décès

Le 10 décembre 2020 est décédé : **Claude GORET**, âgé de 82 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 3, rue de Fourdrain.

Le 6 janvier 2021 est décédé : **Stéphane KARAS**, âgé de 42 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 8, rue de Monceau.

Le 1er février 2021 est décédée : **Jacqueline TIMON** née CESCO, âgée de 90 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 18, rue du Colonel Chépy.

Le 19 mars 2021 est décédé : **Jean HÉMERY**, âgé de 69 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 18, rue de Monceau.

Le 31 mars 2021 est décédée **Jacqueline RENAUX** née JAUBERT, âgée de 92 ans, domiciliée à Couvron-et-Aumencourt, 14, rue des Bois.

Le 17 avril 2021 est décédé : **Michel DOUCE**, âgé de 75 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 44, rue du Colonel Chépy

Mariages



Le 5 septembre 2020 se sont mariés en mairie : **Alexandre DESFONTAINE** et **Julie WOITRAIN** domiciliés à Berry-au-Bac, 4, rue de la Gare.



Le 7 novembre 2020 se sont mariés en mairie : **Nicolas CONSTANTIN** et **Aurélie BONNARD** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 23, rue Saint-Privat

Le 16 janvier 2021 se sont mariés en mairie : **Ludovic CHORLET** et **Adeline DHESSE** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 1, rue Jean Mermoz.



Le 19 juin 2021 se sont mariés en mairie : **Damien DE BOCK** et **Élise LAMBOT** domiciliés à Montigny-sur Crécy, 103, rue de la Forêt.



Le 26 juin 2021 se sont mariés en mairie : **Walter BEUTER** et **Rachel VERPLANCKE** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 17B, rue de Vendôme.

P.A.C.S

Le 20 août 2020 se sont pacsés en mairie : **Franck BLONDELLE** et **Alice COUSIN** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Le 29 janvier 2021 se sont pacsés en mairie : **Sébastien MOURAIN** et **Élodie LAVANOUX** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Le 21 mai 2021 se sont pacsés en mairie : **Frédéric ROUSSEL** et **Sandrine HOURRIER** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Les nouveaux arrivants

M. et Mme Christian MORLAIX, 17 rue Vendôme

Mme Christelle HUART, 2 rue de Vendôme

M. Michaël MARCHANT et Mme Stéphanie HUART, 18 rue de la verdure

Mme Maria MAMAN, 7A rue Jean Mermoz, 2 Résidence Valançay

M. Arthur CAMERINI et Mme Manon RYCKLYNCK, 25 rue de la Verdure

M. Gaëtan LEGRAND et Mme Chloé TUTIN, 6 rue de Vendôme

Mme Gaëlle CERTIER et Mmes Lou-Ann et Méryl MALJEAN, 16 rue de la Gare

M. Dimitri KEIRSBULCK 2A, rue de Pouilly, 4 Résidence Chambord

M. Alexandre RIEPRECHT et Mme Coralie DUPRÉ, 20 rue Jean Mermoz

M. et Mme DE JAEGHER Jérôme et Virginie, 2 rue du Colonel Chépy.

M. Paul HINCELIN et Mme GIRACCA Alice, 7 rue de la verdure

La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !

Conformément à l'article 6 de la délibération du 24 juin 2004 de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles présentées en pages 10 et 12 sont publiées après accord des intéressés.



Propreté et hygiène sur la voie publique

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres le souvenir désagréable de son passage…



Pour que nous puissions continuer à profiter d'une commune propre, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont très simples à ramasser.

Il suffit pour cela d'un sac plastique que l'on emporte avec soi avant d'aller promener son chien.
Son utilisation est simple : Introduisez la main dans le sac, ramassez la déjection, retournez le sac afin de le fermer et jetez le dans la poubelle la plus proche.

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !!

Gobelets, papiers, poubelles... que risquez- vous si vous jetez des déchets dans la rue ?



Le long des trottoirs, dans les massifs de végétation, les canettes, les mouchoirs, les mégots de cigarettes, les chewing-gums et désormais les masques de protection jetables prouvent chaque jour l'incivisme et le manque de respect de nombreuses personnes vis-à-vis de l'espace commun.
Ce que vous ignorez peut-être, c'est que vous risquez une amende forfaitaire plus ou moins salée selon… votre mode de déplacement.
68 euros si vous êtes à pied : c'est le montant que vous devrez régler immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction). Passé ce délai, l'amende s'élèvera à 180 euros.
Pire encore, **si vous avez utilisé un véhicule pour transporter ces déchets**, sachez que vous encourrez **une amende pouvant atteindre les 1 500 euros** (3 000 euros en cas de récidive), ainsi que la confiscation du véhicule.

UNE SOLUTION

Déposer vos détritus dans les poubelles mises à votre disposition aux différents points de la commune.

STOP AU BRUIT



Nuisances sonores, bruits de voisinage…

De simple désagrément, le bruit de voisinage peut devenir une réelle source de stress, de colère voire d'agressivité. Avec le retour du beau temps, les risques de nuisances sonores s'accroissent.

Aussi, il est rappelé que même avant 22 heures, tout bruit gênant peut être sanctionné.

Si les démarches amiables n'aboutissent à aucun résultat, les infractions constatées peuvent donner lieu à des poursuites pénales après avoir fait l'objet de procès-verbaux.

Le code de la santé publique sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par leur durée, leur répétition ou leur intensité que ce soit de jour comme de nuit :

Horaires autorisés
travaux d'entretien, bricolage et jardinage

Du lundi au samedi
de 9h à 12h et 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés
de 10h à 12h

L'arrêté en vigueur est affiché à la mairie

Si **la musique** adoucit les mœurs, la pratique d'instruments de musique peut devenir une nuisance sonore. Il en est de même si votre voisin monte le son de sa chaine stéréo trop fort ou si les téléviseurs du voisinage hurlent…

Les **animaux de compagnie** peuvent également être à l'origine d'un grand nombre de plaintes: chiens aboyeurs, oiseaux en cage aux cris stridents.

Il en est de même des **comportements individuels** : cris, tapages nocturnes, chants, hurlements, radios dans les véhicules,…

Chacun doit être respectueux du repos de ses voisins et doit prendre toutes précautions utiles pour éviter de gêner le voisinage.

BRULAGE



Pourquoi cette interdiction ?
Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeur ou de fumée), comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?
Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes…

Qui doit respecter cette interdiction ?
Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités locales) produisant des déchets verts est concernée.

Que faire de ses déchets verts ?
Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.
Vous pouvez également les déposer à la déchetterie de Crécy sur serre ou de Marle, conformément aux règles mises en place par la communauté de communes du Pays de la serre.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que...

5900 km parcourus avec une voiture diesel récente

3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul



70 à 920 trajets (en moyenne) pour rejoindre une déchetterie à 20 km

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée suivant l'article 131-13 du code pénal.

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Le code de la route célèbre ses 100 ans

Le 27 mai 1921, époque où les véhicules à traction animale, les charrettes, et les premières voitures partageaient la chaussée, le décret concernant « la réglementation de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique » crée le premier Code de la route et instaure des règles pour une meilleure cohabitation de tous ses usagers. Depuis 100 ans, les véhicules en circulation ont évolué mais certains fondamentaux de la conduite, instaurés en 1921, restent encore en vigueur aujourd'hui comme la priorité à droite ou le dépassement uniquement par la gauche. À travers les années, le Code de la route s'est considérablement transformé pour encadrer les évolutions des pratiques sur la route et mieux protéger l'ensemble de ses usagers.

Le respect du code de la route

Le respect du Code de la route est fondamental puisqu'il réglemente les circulations routières, qu'il s'agisse de la circulation sur les routes, ou les autoroutes ou même les trottoirs. Il s'agit en un mot d'un ensemble de lois ainsi que de règles qui vise à ordonner et à structurer les divers déplacements des automobiles à deux roues, à quatre roues et aussi les piétons qui empruntent les voies publiques. Sans code de la route, ce serait vraiment l'anarchie totale sur ces voies. Si bien que respecter les règlementations du code de la route est capital afin d'éviter toutes formes d'accident de circulation.



Les cyclistes, trottinnetteurs doivent aussi respecter le code de la route

Depuis quelques années, l'usage des vélos en agglomération semble avoir retrouvé un second souffle. A cela vient s'ajouter plus récemment, la pratique de la trottinette. C'est pour ces raisons qu'il est important de savoir que ces usagers doivent suivre les mêmes règles de circulation inscrites dans le Code de la route que les autres conducteurs (sens interdit, Priorité, circulation sur trottoir…). De plus, pour lutter contre les nombreux incidents impliquant ces moyens de transport, ceux-ci doivent absolument posséder sur eux-mêmes ou sur leur véhicule certains équipements de sécurité comme des freins, un gilet réfléchissant ou un casque.

Les agents communaux

Les Départs

Jean-Luc GUITTARD / Agent de maitrise
Départ en retraite le 1er Novembre 2020



Claire MARTIAK / Secrétaire de Mairie
Mutation le 1er février 2021 à la Mairie des Portes en Ré



Les Arrivées

STRACZEK Arnaud / Agent de maitrise
Mutation de la Communauté de Communes du Pays de la Serre le 1er novembre 2020

FETON Dylan / Adjoint technique
Nomination stagiaire le 1er novembre 2020

BURY Catherine / Secrétaire de Mairie
Recrutement par détachement le 1er mars 2021

Médailles et départ en retraite

Le 14 juillet 2021, la municipalité a souhaité remercier Jean-Luc GUITTARD pour ses années de service en tant qu'agent de maitrise pour la commune. Nous lui souhaitons une agréable retraite.



Deux autres agents étaient également mis à l'honneur pour leurs 20 ans de service : Agnès LIEDORP en tant qu'ATSEM et Frédérique ROGER en tant qu'adjoint technique.





Jean-Luc GUITTARD

Jean-luc (JLG) est arrivé à Couvron en 1989 accompagné de sa femme Brigitte et de sa fille Virginie encore bébé.

La raison de sa venue et qu'il vient d'être embauché par la Mairie en tant qu'employé communal pour remplacer le garde champêtre, Mr Brossier.
Il habitera tout d'abord dans un logement communal se situant au 2 rue James Smales (actuellement les Calinous).

La première année, il est seul à l'entretien du village. C'est en 1991 qu'il sera rejoint par Frédéric Roger.
La volonté est d'aménager plus d'espaces verts dans le village tout particulièrement avec des massifs de fleurs.

Ce duo sera ensuite largement épaulé par de nombreux contrats aidés au fil des années.
La famille Guitarre verra la naissance de Nicolas en 1990, ils déménageront ensuite en 1992 à côté de l'école maternelle, maison qu'il occupe actuellement.

Dans les années 90, JLG se spécialise dans l'entretien intérieur des bâtiments. Il effectuera tout une série de formations polyvalentes en électricité, peinture, tapisserie, plomberie, maçonnerie et même soudure.
C'est aussi l'époque ou il doit être présent au dépôt d'ordures ouvert à la population le samedi matin jusqu'au début des années 2000.

Au fil du temps, les nouveaux équipements du village demandent de plus en plus de polyvalence et donnent une grande diversité à son métier :
le Tennis en 1991, la station d'épuration en 1998 (où il effectue l'entretien et le curage) et l'agrandissement du cimetière avec ses plantations.

Ce que préfère Jean-Luc au quotidien, c'est la gestion des sorties des écoles ou la sécurité a toute son importance ainsi que la réhabilitation des bâtiments communaux et des espaces verts.

JLG évoluera au cour de sa carrière, il obtient l'examen d'adjoint technique dans les années 2000, puis adjoint technique qualifié, jusqu'à finir au grade d'Agent de Maitrise.

C'est après 32 ans de service pour la commune que JLG prendra sa retraite le 31 octobre 2020.

Et maintenant …

Après un repos bien mérité dans les premiers mois, Jean-Luc a actuellement une retraite bien remplie… Il bricole beaucoup, il s'occupe avec joie de ses enfants et de ses trois petits enfants.
Il profite pleinement du village lors de promenades avec sa femme.

Sa passion pour le football est intemporelle et il est aujourd'hui un dirigeant très actif du Sporting Club Coveronnais.



Les actions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Couvron et Aumencourt peut vous soutenir dans différents domaines de la vie quotidienne.

Outre la distribution des denrées alimentaires soutenue par la Banque alimentaire, en cas de difficultés particulières nous pouvons vous apporter une écoute, des informations et probablement des solutions. Pour cela, n'hésitez pas à demander un rendez-vous auprès du secrétariat de la commune.

Si toutefois, le CCAS ne pouvait répondre à vos attentes, vous pouvez prendre directement attache auprès de l'assistante sociale de secteur madame Basseux (tel : 03 23 24 61 00).



Enfin, nous tentons de créer et de maintenir le lien social existant entre nos concitoyens mais l'année que nous venons de passer nous a limité dans nos actions comme par exemple l'annulation du repas de l'amitié en 2020. Nous espérons prochainement vous retrouver.

Aide aux accueils de loisirs

Le montant de l'aide est directement déduit de la facture à régler à la Communauté de Communes :

- ALSH : 3 € par enfant et par jour
- Séjour à thème : 50 € par enfant / an

A NOTER !

- L'aide du C.C.A.S n'est attribuée qu'une seule fois par an pour les séjours à thème, au choix des familles (hiver ou été).
- Les enfants en garde alternée non domiciliés officiellement sur le territoire de la commune ne peuvent bénéficier de cette aide.
- Ce régime d'aide s'appuie sur des critères sociaux : l'aide n'est attribuée qu'aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 €.

Banque Alimentaire

Pour être éligible, il ne faut pas dépasser les plafonds fixés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S :

Composition du foyer	Plafond
1 personne	650 €
2 personnes	850 €
3 personnes	1050 €
4 personnes	1250 €
5 personnes	1450 €
6 personnes	1550 €
Par pers. supplémentaire	180 €

Le prix du colis est fixé à 3 € par personne.



Un conseil de jeunes

Comme indiqué dans les vœux de campagne électorale, le conseil municipal souhaite mettre en place un conseil municipal de jeunes. La possibilité de créer cette instance est inscrite dans la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27/01/2017 article 55. Notre objectif étant d'impliquer les jeunes dans la vie démocratique et mieux prendre en compte leurs avis.

Ce conseil doit être composé de jeunes domiciliés dans la commune (-30 ans) et la parité (femmes, hommes) doit être au maximum respectée (à un près). Son mode de fonctionnement et sa composition seront prochainement actés via une délibération du conseil municipal pour une mise en place début 2022. Son rôle sera d'émettre des avis sur les décisions prises relevant particulièrement de la jeunesse (mais pas seulement !), de proposer des actions et de les mettre en place.

Nous comptons donc sur vous, les parents, pour motiver vos enfants et sur vous, les jeunes, pour rendre ce conseil vivant !!!



Les volontaires peuvent d'ores et déjà se faire connaitre à la mairie.

Elections 2021

Résultats du premier tour du 20 juin 2021

Election départementale	
Inscrits	590
Votants (d'après la liste d'émargements)	260
Votants (après le dépouillement)	260
Blancs	15
Nuls	4
Exprimés	241

Suffrages exprimés

Isabelle ITTELET - Pierre-Jean VERZELEN	169 (70%)
Hervé BERNARDEAU - Lola PUISSANT	72 (30%)

Election Régionale	
Inscrits	590
Votants (d'après la liste d'émargements)	257
Votants (après le dépouillement)	257
Blancs	4
Nuls	4
Exprimés	249

Suffrages exprimés

José EVRARD	13 (5%)
Eric PECQUEUR	8 (3%)
Sébastien CHENU	**42 (17%)**
Karima DELLI	**39 (16%)**
Xavier BERTRAND	**127 (51%)**
Audric ALEXANDRE	3 (1%)
Laurent PIETRASZEWSKI	17 (7%)



Résultats du second tour du 27 juin 2021



Election Régionale	
Inscrits	590
Votants (d'après la liste d'émargements)	218
Votants (après le dépouillement)	218
Blancs	1
Nuls	0
Exprimés	217

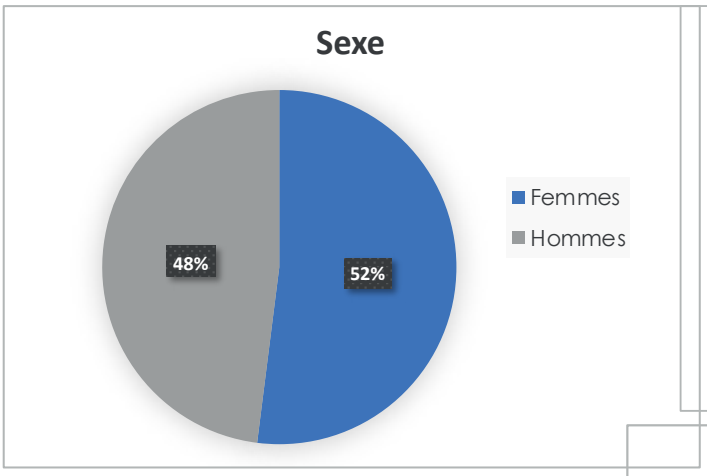
Suffrages exprimés

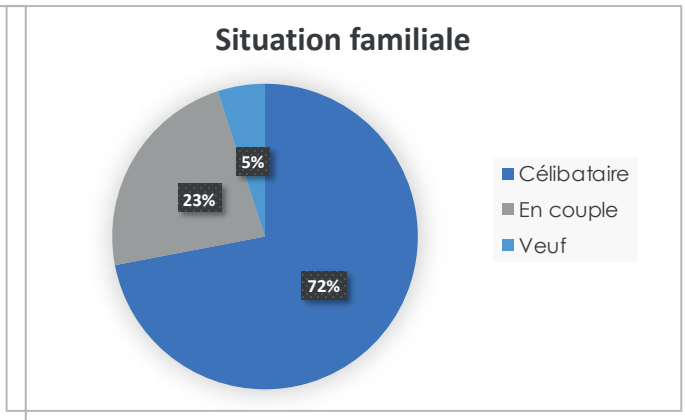
Sébastien CHENU	55 (25%)
Karima DELLI	45 (21%)
Xavier BERTRAND	117 (54%)

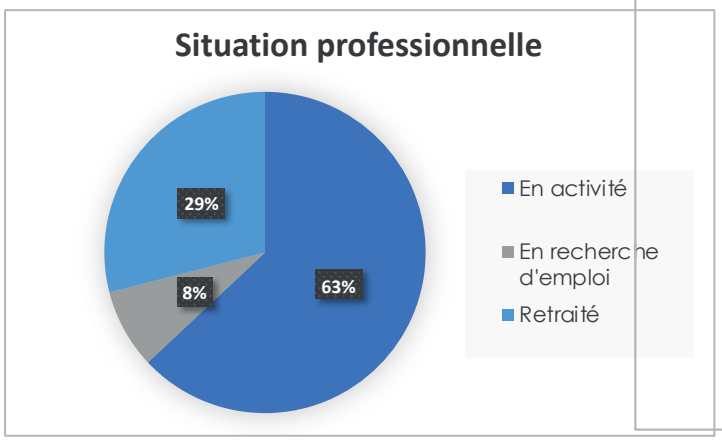
RESULTATS DU SONDAGE

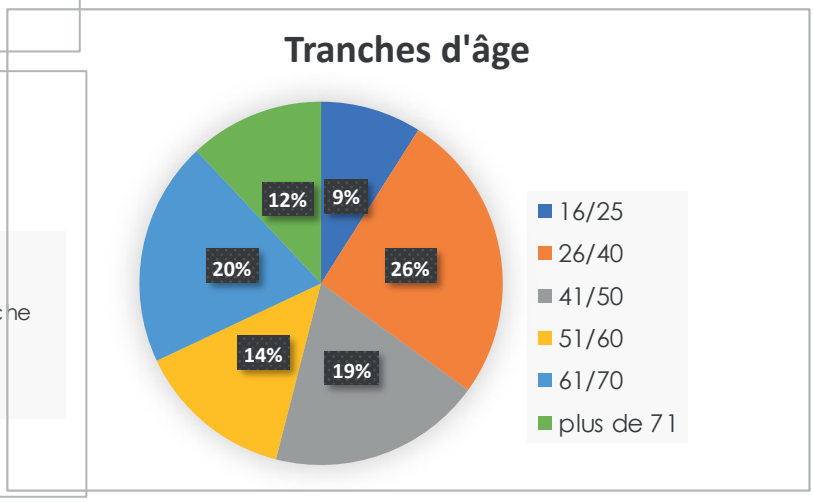
Nous vous avions sollicité, à l'été 2020, par le biais d'un sondage, sur vos opinions quant à la réouverture d'un café multi services et surtout que vouliez vous y trouver.

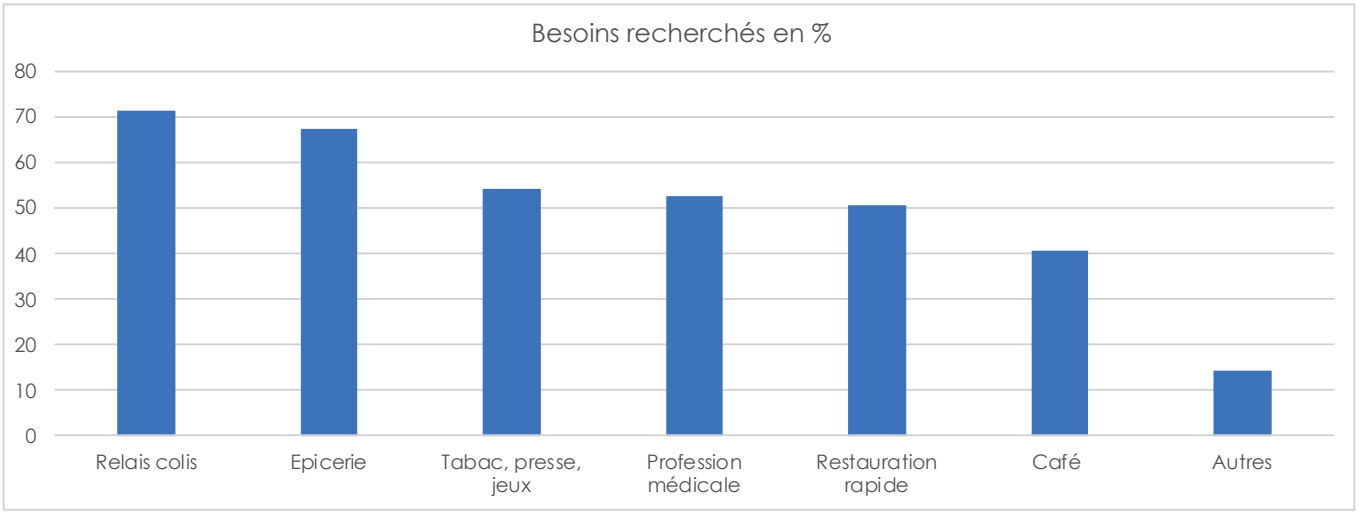
189 répondants sur 716 sondés (taux de réponse = 26%)











97 % personnes pensent l'idée excellente contre 3 %
84 % personnes pensent le fréquenter dont 75 % pour utiliser un service et plus spécifiquement 44 % pour la restauration

AVANCEMENT DU PROJET

Forts de ces résultats nous avons constitué un dossier, en septembre, pour pouvoir adhérer et bénéficier des aides de l'institution nationale 1000 cafés.

Un rendez-vous téléphonique le 19 octobre 2020 avec Camille SEBAUX, chargée de mission développement 1000 cafés et Hélène LABRUNIE responsable du développement et des partenariats institutionnels est mis en place.
Cet échange très constructif a permis de faire le point sur la démarche en général et sur ce que pourrait être le partenariat entre la commune et le groupe SOS, porteur de l'initiative 1000 cafés.
Suite à cet appel téléphonique l'institution SOS se dit intéressée par notre commune et que nous pourrions tout à fait entrer dans le dispositif d'accompagnement « 1000 cafés »

Une réunion de présentation de cette institution et de son rôle a lieu le 11 décembre 2020 auprès de la Commission « travaux » du Conseil Municipal avec la présence de Madame Hélène LABRUNIE. Pour rappel, l'objectif de l'initiative 1000 cafés est d'être un facilitateur pour recréer un lieu de convivialité au sein du village. Il s'agit d'une mission d'ingénierie, en appui de la commune. Le mode de gestion proposé est une SARL à associé unique et dans ce cas de figure, le locataire du café n'a pas à fournir d'apport personnel puisque le fonds de commerce appartient à SOS qui est le gérant. Le risque financier pour la commune est donc quasi inexistant. Une visite des locaux sis 34 rue du Colonel Chépy confirme que ce lieu pourrait convenir pour un café multi services à condition de remise aux normes et de mise en accessibilité soient programmés.

En janvier 2021, lors d'un Conseil Municipal, les élus votent pour la concrétisation de ce projet afin d'ouvrir un marché auprès d'architectes susceptibles de réaliser ces travaux.

Ce projet a perçu un coup de frein conséquent par le covid en ce début 2021.

En mai, les élus ont pu consulter différentes réponses de maîtres d'oeuvre et choisir un architecte.
Début juin la Commission travaux s'est réunit avec les intéressés afin de finaliser les travaux.

Etapes suivantes : réalisation des travaux, échanges avec Madame LABRUNIE et une réunion publique pour présenter la finalité de ce projet.

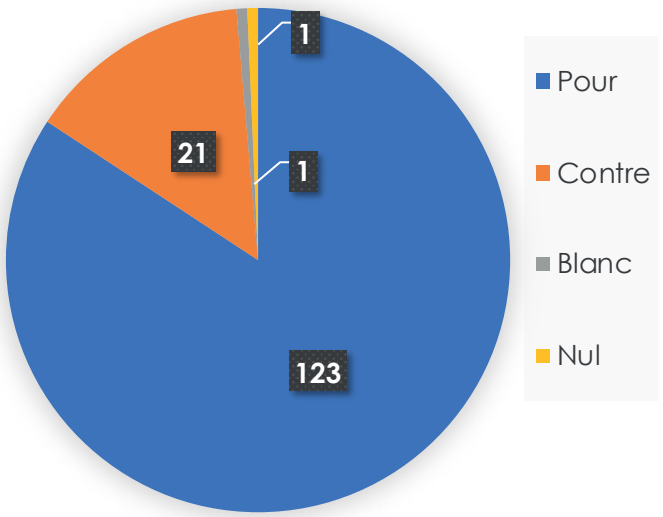
Vidéo-Protection

RESULTAT DU SONDAGE

Pour rappel, après une constatation de recrudescence de vols, cambriolages et autres incivilités Madame le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal ont décidé, au Conseil de mars, de palier à ce fléau en proposant aux Covéronnaises, Covéronnais, par le biais d'un sondage, d'installer un système de vidéo protection.

Il était possible également d'écrire toutes suggestions concernant ce projet et il fallait rendre votre réponse au plus tard le 15 avril 2021.
Le 26 avril, pendant la séance du Conseil Municipal, les résultats du sondage sont énoncés :

Pour 146 bulletins sont revenus en mairie



Suite à ces résultats et délibération, les Membres du Conseil Municipal ont émis un avis favorable au projet.



Retour en images sur 2020-2021

Sport & Loisirs











Zumba Enfants 1

La section Zumba du Foyer Culturel a enfin repris pour le plaisir des plus petits.

Boxe Thaï 2

Toutes les compétitions ont malheureusement été annulées pour la saison 2020-2021.

Brocante du Foyer Culturel 3

Le 29 août 2021 s'est tenue la brocante du Foyer Culturel avec plus de 150 exposants malgré une météo mitigée.


1


1


1


2

Distibution de masques 1

En juin 2020, afin de faire face à la pandémie, la communauté de communes du Pays de la Serre a organisé une distribution de masques gratuits pour chaque habitant du territoire.

Vente de calendriers par l'amical des sapeurs-pompiers de Crépy 2

Le traditionnel porte-à-porte ne pouvant être réalisé durant la période de Covid-19, les sapeurs-pompiers de Crépy ont accueilli les généreux donateurs dans le hall de la salle du foyer rural.

Commémorations & Célébrations



Cérémonie du 14 juillet



Cérémonie du 11 novembre



Cérémonie du 8 mai



Noël des agents

Enfance & Jeunesse







Rentrée des classes 2020

La rentrée des classes 2020 fut particulière puisque la pandémie était toujours présente. L'équipe enseignante a du appliquer le protocole sanitaire fixé par l'Education Nationale.



Remise des dictionnaires aux élèves de CM2

Le passage en 6ème reste une étape importante dans la vie scolaire des enfants. C'est pourquoi, la municipalité perpétue cette tradition de remise d'un dictionnaire à chaque élève de CM2 afin de marquer la fin de leur scolarité dans l'école du village.

1 Noël des enfants

Le Père Noël s'est aussi adapté au protocole sanitaire en décidant de distribuer les cadeaux des enfants directement à la sortie de l'école à la veille des vacances scolaires.











2 Fête de la rentrée

L'association Les Petits coliers de Couvron et Aumencourt a organisé une «fête de la rentrée» le 4 septembre dernier. Quatre structures gonflables ont été installées pour permettre aux enfants de se défouler, s'amuser, rire, sauter en toute liberté. Le soleil était au rendez-vous et plus de 100 enfants ont pu profiter de ces parcours dont un bâteau pirate de 17 mètres de long. L'association remercie tous les participants, parents et enfants, d'avoir fait de cette fête un succès et vous donne rendez-vous pour de prochaines manifestations.



Festivités et sorties


1


1


2


2


3

14 juillet 1

La municipalité et le foyer culturel se sont associés pour organiser une journée festive. Des jeux pour les enfants l'après-midi, suivis de la cérémonie officielle et la jounrée fut conclue par un buffet campagnard et un concert.

Fête communale 2

Les 19 et 20 juin s'est déroulée la fête foraine traditionelle dans des conditions sanitaires allégées.

Randonnée

Le 19 septembre 2021, le foyer culturel a organisé une randonnée de 8 km dans la forêt avoisinant de la commune. Cette matinée a permis de reprendre les activités habituelles du foyer et s'est conclue par le verre de l'amitié. 3

Le Foyer Culturel

Les membres du Foyer Culturel : Marie BARBAUX-DREUX (Trésorière), Jean-Claude ARTEIL, Richard LAMBERT, Dominique LEBLOND (Présidente), Arnaud STRACZEK, Olivier PAWLICKI (Secrétaire), Eric KOLODZIEJCZYK, Benoit ROGER

Activités sportives et culturelles

- **Club de l'amitié** : il se réunit tous les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois à l'espace Petite Enfance
- **ZUMBA adultes** : les mercredis de 10h45 à 11h45, tarif : 70€ / an
- **ZUMBA FITNESS enfants** : les mercredis de 9h30 à 10h30 sauf vacances scolaires, tarif : 60€ / an
- **FITNESS YOGA** : les lundis de 18h à 19h, tarif : 80€ / an
- **TENNIS DE TABLE** : tous les jeudis de 18h30 à 20h, tarif : 5€ / an pour les habitants de Couvron et 10€ / an pour les extérieurs
- **VOLLEY-BALL** : tous les vendredis de 19h à 21h, tarif : 5€ / an pour les habitants de Couvron et 10€ / an pour les extérieurs
- **TENNIS** : tous les jours sur réservation avec badge, tatif : 5€ / an pour les habitants de Couvron et 30€ / an pour les extérieurs

Location de matériel
Le Foyer Culturel loue le matériel suivant : tables 5 € / bancs 2.50 € / tonnelles 30 € (tarifs à la journée ou au WE).

Renseignements / réservations : 07.67.43.39.94



Les Petits Ecoliers

Le 6 octobre 2020 avait lieu l'assemblée générale de l'association des petits écoliers. Cette réunion a permis d'élire le nouveau bureau :
Président : Sébastien FIN
Secrétaire : Ketsia MARTIN
Trésorier : Johan MONTFRONT

Boxe Thaï

Tarifs annuels :
Enfant de moins de 5 ans : 30€
Enfant de 5 à 10 ans : 40€
Enfant de 11 à 14 ans : 50€
Ado de plus de 15 ans et adultes : 70€
Compétiteurs enfants jusqu'à 14 ans : 65€

Renseignements : 06.73.22.80.89

Les entraînements se déroulent au Tennis couvert ou au Foyer rural selon la saison.

Sporting Club Covéronnais

L'équipe Sénior est engagée en Division 5. Les entraînements ont lieu au stade le **mercredi** et le **vendredi** à partir de **18h45**.



Venez les encourager au stade de Couvron les dimanches après-midi.

Retrouvez le calendrier des matchs sur le site FFF.fr ou en scannant le QR CODE.

Renseignements : **06.04.67.93.16**

Bibliothèque municipale



La bibliothèque municipale est un espace culturel ouvert à tous, son accès est libre et gratuit ainsi que la consultation sur place des documents.

Pour emprunter des ouvrages, une cotisation vous sera demandée, variable selon votre âge et la composition de votre foyer :

- Adulte : 6 € / an
- Famille : 8 € / an
- Enfants de moins de 16 ans : gratuit

La bibliothèque est ouverte tous les jeudis de 17h à 18h30.

L'accès s'effectue par le 2 rue James Smales (à côté de la mairie).

Les bénévoles Manon et Annick seront heureuses de vous accueillir et vous conseiller !

Ludothèque

La ludothèque du Pays de la Serre est un équipement culturel où se pratique le jeu libre sur place, le prêt de jeux, jouets et livres ainsi que des animations ludiques. Il s'agit de proposer un lieu de rencontres et d'échanges autour du jeu, du jouet et du livre. La ludothèque accueille tous les enfants accompagnés d'un adulte.

Retrouvez la ludothèque tous les 2ème vendredis du mois à Couvron-et-Aumencourt, espace petite enfance, de 10h à 11h30.
La mise à disposition des livres et des jeux ainsi que les animations sur place sont gratuites et sans réservation. Une adhésion pour une durée d'un an (de date à date) de 10 € ou 5 € pour six mois est demandée pour le prêt de jeux à emporter au foyer.

Portrait

Le généreux James A. SMALES est affecté en 1963 à la base militaire de COUVRON.
Pendant son séjour l'homme a beaucoup oeuvré pour renforcer les relations entre la base et le village.
Notamment il a acccompli de nombreuses démarches pour rendre la conduite plus sûre dans les environs parfois à ses propres frais et pendant ses temps de repos surtout avec l'explosion de la circulation à l'arrivée des belles américaines.
James A. SMALES adopte si bien le village qu'il finit par repeindre l'église alors qu'il est protestant.
Il ira jusqu'à récolter de l'argent pour subvenir aux besoins de la veuve du crieur public décédé brutalement.
Il a aussi fait distribuer des peluches aux enfants lors des fêtes du village.
James A. SMALES quitte la France en 1967.
Aujourd'hui il vit à LAS VEGAS dans l'Etat du NEVADA.
Il y a encore quelques années (en 2000), les Coveronnais étaient honorés de ses visites avec son épouse. Mais l'état de santé de cette dernière a mis fin au voyage.
Les liens n'en demeurent pas moins rompus : la municipalité lui adresse les tours de ville régulièrement, une rue porte son nom et James A. SMALES nous adresse tous les ans un don en espèces pour les enfants de COUVRON.

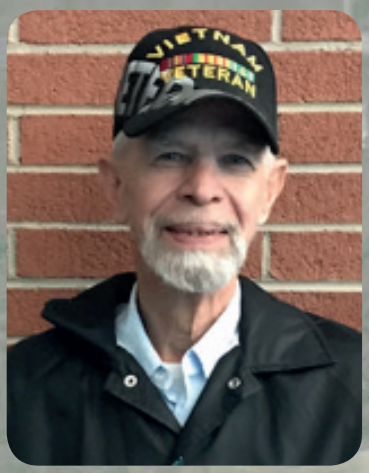
La philosophie de cet homme généreux est la suivante :
«Dieu a mis tout le monde sur cette terre pour un but : Faire tout ce que l'on peut pour aider les autres.»



M. Smales lorsqu'il était en poste sur le camp de COUVRON



De passage à COUVRON en 2000 avec son épouse



James Smales aujourd'hui